

1. LETTRE REÇUE DE M. Jean-François BRAMARD, LE 17 JANVIER 2006
2. PRÉCISION DE PATRICK LAGADEC

Marseille, le 11 janvier 2006

Objet : Rectificatif à la rédaction « Les médias en situation de crise. Constats et questionnements à partir de couvertures d'actes de terrorisme »

Monsieur,

J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt votre document « Les médias en situation de crise. Constats et questionnements à partir de couvertures d'actes de terrorisme », et apprécié le détail des éléments que vous avez réunis tout au long de votre étude. J'ai eu, au travers de ces quelques paragraphes, beaucoup d'émotion à revivre la prise d'otages de l'airbus.

Je me permets, avec votre accord, d'apporter une précision à la version du déroulement du reportage de la prise d'otages de l'airbus de Marignane du 26 décembre 1994.

En page 23 vous mentionnez « **Alain de Angelis, directeur de l'entreprise Dhaer, qui a ouvert la porte de ses bureaux aux journalistes contre la promesse d'une récompense pour ses bonnes œuvres** ». Je tiens à préciser que cela ne s'est pas passé tel que vous le relatez. Des rumeurs ont en effet fait croire qu'il y avait eu un passe-droits. Or, ceci est totalement inventé et je souhaite vous raconter les faits réels et l'attitude que j'adopte au cours de la réalisation d'un reportage.

Nous étions le 26 décembre en fin de journée, j'arrive devant une porte que je connais bien car j'avais eu l'occasion de m'y rendre à plusieurs reprises pour déposer mes pellicules photos en vue de les expédier sur la région parisienne via une agence photographique, à l'époque où j'étais photographe. Je pousse la porte de l'entreprise. Mr Alain de Angelis est là. Nous échangeons quelques mots, et je lui annonce travailler pour TF1. Tout se passe calmement car je suis là très tôt avant l'assaut et il me dit « l'avion est là » ! Il est vrai que cette personne connaît Alex Pansani, le correspondant de TF1 à Marseille, et annonce que je travaille pour lui **mais sans aucune promesse de récompense** ! Comment aurais-je pu m'avancer dans ce sens là en tant que « pigiste », et ne pouvant présager de ce qui allait se passer ? Si, par la suite, Monsieur de Angelis a bénéficié d'une

« récompense pour ses bonnes œuvres », sachez que je n'en ai jamais été informé.

S'agissant du photographe, cette personne est entrée dans le bureau sans trop de délicatesse, l'assaut était en train de se dérouler. J'étais en plein travail et j'ai compris qu'elle n'avait, a priori, pas demandé d'autorisation de pénétrer dans le bureau. Mais, sur ce point, je m'exprime avec une certaine réserve car j'étais en train de réaliser mes prises de vue, et l'ambiance générale était tendue.

Pour terminer, faisant référence aux autres médias, il est à préciser que j'aurais pu être accompagné d'un confrère car aucune obstruction n'était faite. Il n'y avait qu'un seul média ce jour là, et TF1 allait découvrir les images en direct sur le faisceau qu'après mon retour sur les lieux de transmission.

En ce qui me concerne, promesse m'avait été faite pour une titularisation au bureau de correspondant de Marseille dans ma fonction par le biais de la Presse Quotidienne et Régionale il y a maintenant 11 ans. A ce jour, je suis toujours « pigiste » et ne travaille plus pour l'actualité, car comme vous le dites en page 23 **« Reste que TF1 a promis que Bramard ne serait pas oublié » JDD 01/01/95**. De plus, je ne suis bénéficiaire d'aucun droit alors que les images sont toujours diffusées.

Par ailleurs, je pense que la réalisation de ce scoop m'a créé parfois un préjudice professionnel face aux chaînes concurrentes.

Avec mes salutations distinguées,

Jean François Bramard

RÉPONSE DE PATRICK LAGADEC

Cher Monsieur,

Merci pour votre texte. Comme je vous l'avais indiqué, je ne manquerai pas de le faire figurer en complément au texte déjà publié.

Je souhaite vous préciser à nouveau que tout ce qui est écrit à votre sujet est repris de publications médiatiques de l'époque, et indiqué entre guillemets, avec la source correspondante. Patrick Lagadec